

Secrétariat général

Un référentiel d'activité professionnelle lié à l'exercice de la profession de psychologue



Stéphane Beaulieu / Psychologue

Secrétaire général

stephanebeaulieu@ordrepsy.qc.ca

C'est avec fierté que nous vous informons que l'Ordre s'est récemment doté d'un référentiel d'activité professionnelle lié à l'exercice de la profession de psychologue au Québec. Le développement de ce référentiel, rendu possible grâce à une subvention du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), s'inscrit dans une démarche de l'Ordre visant l'amélioration des pratiques en matière de traitement des demandes de permis de psychologue pour les candidats à l'exercice qui ont été formés à l'extérieur du pays. (L'encadré à droite indique dans quel contexte et à quelles fins immédiates ce projet a été réalisé.)

Précisons d'entrée de jeu que le référentiel a été développé avec le concours d'un consultant spécialisé en reconnaissance des acquis expérimentiels et avec la contribution d'une trentaine de psychologues provenant de tous les secteurs de pratique et de toutes les orientations théoriques. La réalisation de ce projet n'aurait pas été possible sans leur généreuse et précieuse contribution.

_L'UTILITÉ D'UN RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Qu'est-ce qu'un référentiel d'activité professionnelle et à quoi servira-t-il? Un référentiel d'activité professionnelle (ou référentiel de compétence) est en quelque sorte un inventaire complet de toutes les activités que comporte un domaine d'activité. Des référentiels de compétences sont produits dans des domaines aussi variés que les métiers, les techniques et les professions. À notre connaissance, le référentiel produit par l'Ordre pour la profession de psychologue est unique et constitue une première au Canada.

Dans le cadre de l'exercice actuel, le *Référentiel d'activité professionnelle lié à l'exercice de la profession de psychologue au Québec*¹ a été développé dans le but de servir de référence privilégiée pour le développement d'un outil d'évaluation des compétences professionnelles des psychologues formés à l'étranger. Le référentiel est donc la première étape d'une opération qui vise à doter le comité d'équivalence de l'Ordre « d'instruments de mesure » qui permettront de mieux évaluer les compétences des psychologues formés à l'extérieur du pays, en particulier lorsqu'il s'agit de prendre en compte les compétences acquises par le biais de l'expérience de travail à titre de psychologue.

RAPPEL HISTORIQUE ET CONTEXTE DANS LEQUEL A ÉTÉ ÉLABORÉ LE RÉFÉRENTIEL

_PREMIÈRE SUBVENTION DU MICC – 2008

En 2008, alors que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) octroie à l'Ordre une première subvention pour l'élaboration d'un programme de formation d'appoint destiné aux personnes immigrantes. Le développement de ce programme, en partenariat avec l'Université de Sherbrooke, avait pour principal objectif de faciliter l'accès à la formation d'appoint aux candidats à l'équivalence. L'Ordre des psychologues a une longue tradition d'études et d'admission par voie d'équivalence. Toutefois, l'accès à la formation d'appoint était un réel défi pour les candidats au permis, et ce, particulièrement depuis que la norme d'accès à la profession était passée du niveau maîtrise au niveau doctorat, en juin 2006. La majorité des demandeurs d'une reconnaissance d'équivalence étant détenteurs de diplômes de maîtrise, le rehaussement au niveau doctoral impose à plusieurs d'entre eux une exigence de complément de formation comportant notamment un internat d'un an (1600 heures). Le souci de donner accès à une formation de qualité aux candidats étrangers, en un guichet unique, avait alors justifié que l'Ordre priorise ce type de projet. La première subvention du MICC avait permis de répondre à ce besoin par la création d'un programme de formation qui a accueilli une première cohorte en janvier 2011 à l'Université de Sherbrooke. Cette première subvention a donc permis de répondre à un besoin spécifique, soit celui de donner un meilleur accès à la formation d'appoint aux candidats à l'exercice par voie d'équivalence. Par contre, ceci ne résolvait pas tous les problèmes, car il ne visait qu'une partie des candidats formés à l'extérieur du Canada, soit ceux qui ont récemment terminé leur formation universitaire en psychologie et qui n'ont pas (ou très peu) d'expérience de travail à titre de psychologues dans leur pays d'origine.

_DEUXIÈME SUBVENTION DU MICC – 2010

C'est donc pour répondre aux besoins des candidats qui ont acquis une expérience de travail à titre de psychologue que le référentiel d'activité professionnelle de la profession a été développé, et pour lequel le MICC a de nouveau offert son soutien financier en 2010. L'objectif est de développer des outils qui permettront la reconnaissance des acquis expérimentiels. Il faut savoir que le règlement d'équivalence de l'Ordre prévoit que l'expérience de travail d'un candidat peut être prise en compte dans l'appréciation d'une équivalence. Dans un contexte où la norme doctorale impose aux candidats détenteurs de maîtrise une formation d'appoint prolongée, l'expérience de travail, lorsqu'appropriée, leur permet d'en être exemptés ou peut en réduire la durée. Le référentiel sera donc la base du développement d'outils permettant notamment d'évaluer de façon opérationnelle et objective l'expérience de travail des candidats.

_LA MÉTHODOLOGIE

Situons le cadre méthodologique qui sous-tend la production du référentiel. Dans le respect des techniques et méthodes utilisées en sciences sociales, le consultant a procédé aux étapes suivantes :

- Recherche documentaire sur l'exercice de la profession de psychologue au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde et prise de connaissance de la documentation répertoriée, y compris des documents mis à sa disposition par l'Ordre, en vue de s'approprier le vocabulaire et l'esprit entourant la description de ce que recouvre la profession.
- Entrevues individuelles auprès des psychologues sélectionnés par l'Ordre en vue d'approfondir la connaissance de l'exercice de la profession au Québec selon les différents secteurs d'activité et d'obtenir une description fine et complète de la réalité de la pratique professionnelle des psychologues au quotidien.



Centre de santé et de services sociaux
de la Minganie

*Situé au cœur de la belle région
de la Minganie, le CSSS de la
Minganie est un établissement
multivocational qui est à la
recherche d'un ou d'une*

PSYCHOLOGUE (SANTÉ MENTALE ADULTE)

Lieu de travail : Havre-Saint-Pierre et les environs
Statut : Temps complet permanent.
Salaire hebdomadaire : De 724,85 \$ à 1 374,10 \$ selon l'expérience
Prime d'éloignement : 120,54 \$ sans dépendant
 180,85 \$ avec dépendant

Description du poste :
 Personne qui, selon les règles particulières de la profession, conçoit et exerce des activités d'évaluation, d'orientation, de consultation et de traitements psychologiques adaptés aux besoins individuels et collectifs du ou des usagers dans le programme santé mentale adulte.

Exigences :

- Diplôme universitaire de deuxième cycle en psychologie
- Doit être membre de l'Ordre des psychologues du Québec

Avantages sociaux :

- Avantages fiscaux reconnus en région nordique
- Frais de déménagement
- Logement temporaire (cohabitation)
- Sortie annuelle (selon les règlements en vigueur)
- Possibilité d'obtenir un crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 8 000 \$ pour les finissants ayant terminé au cours des deux dernières années.

Les personnes intéressées à présenter leur candidature doivent acheminer leur curriculum vitae à :

**Direction des services administratifs
 CSSS de la Minganie
 1035, Promenade des Anciens
 Havre-Saint-Pierre (Québec) G0G 1P0
 Tél. : 418 538-2212, poste 409 – Téléc. : 418 538-3038
guyaine_jomphe@ssss.gouv.qc.ca**

- Analyse rigoureuse des données disponibles dans la documentation qui traite de l'exercice de la profession de psychologue au Québec de même que des données recueillies auprès de psychologues au cours des entrevues de manière à saisir toutes les nuances et les particularités de l'exercice de la profession et, ainsi, à s'assurer d'élaborer un référentiel d'activité professionnelle qui correspond à la réalité de l'exercice de la profession et à son évolution récente et prévisible.

TABLEAU 1 : VUE D'ENSEMBLE DES COMPÉTENCES ASSOCIÉES À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

1 ^{er} domaine de compétences	La conduite d'un processus d'évaluation et d'intervention en psychologie
Compétence 1.1	Être capable d'évaluer l'état psychologique d'une personne, ou encore une situation vécue par une personne, un groupe de personnes, une population cible ou une organisation qui requiert une expertise en psychologie.
Compétence 1.2	Être capable d'établir le résultat d'une évaluation en psychologie, ou alors de donner un avis professionnel ou de formuler des recommandations qui relèvent d'une expertise en psychologie.
Compétence 1.3	Être capable de concevoir et de planifier une intervention en psychologie.
Compétence 1.4	Être capable de mettre en œuvre une intervention en psychologie et d'en assurer le suivi.
2 ^e domaine de compétences	La gestion des éléments clés entourant la conduite d'un processus d'évaluation et d'intervention en psychologie
Compétence 2.1	Être capable d'agir en tant que psychologue à titre de membre d'une équipe interdisciplinaire ou multidisciplinaire et d'interagir avec les membres de différentes catégories de personnel.
Compétence 2.2	Être capable de produire les documents liés à la pratique professionnelle.
Compétence 2.3	Être capable de contribuer à l'organisation des services en psychologie.
3 ^e domaine de compétences	Le développement professionnel continu
Compétence 3.1	Être capable de produire et de mettre en œuvre un plan de formation continue adapté à ses besoins de développement professionnel.
Compétence 3.2	Être capable d'intégrer dans sa pratique professionnelle les acquis de la formation continue ou de toute activité ou tout événement ayant contribué à l'amélioration de ses compétences.
4 ^e domaine de compétences	La participation à l'évolution et au rayonnement de la profession
Compétence 4.1	Être capable de contribuer au transfert des connaissances en psychologie.
Compétence 4.2	Être capable de contribuer à l'approfondissement et à la communication des connaissances en psychologie.

- Préparation d'un glossaire visant à proposer une définition de certains termes utilisés dans le référentiel au regard de l'exercice de la profession et des mots choisis pour désigner les critères devant servir à la vérification de la maîtrise de chaque compétence.
- Préparation d'un répertoire de verbes d'action visant à exposer le sens donné à chacun pour rendre compte des compétences des psychologues et, ce faisant, à s'assurer d'utiliser le mot juste dans les circonstances.
- Analyse et validation de la pertinence du contenu du référentiel d'activité professionnelle auprès, tout d'abord, des membres du comité directeur du projet (à la permanence de l'Ordre) et, ensuite, auprès de psychologues en exercice, à l'occasion d'un groupe de discussion.

_UN MODÈLE PAR COMPÉTENCE

Le modèle proposé décrit la profession selon quatre « domaines de compétences », chaque domaine étant subdivisé en « sous-compétences ». Le tableau 1 expose l'ensemble des compétences².

L'objectif était de doter l'Ordre d'un outil de référence qui propose une analyse fonctionnelle de la profession en utilisant l'expression « être capable de ». Ainsi, l'énoncé des compétences est toujours formulé en fonction d'un « résultat attendu » qui suppose l'intégration de trois savoirs, soit les savoirs-connaissances, les savoir-faire et les savoir-être, et il vise à décrire les dimensions opérationnelles des compétences, à savoir les unités d'action, ainsi que les critères de démonstration de la maîtrise des compétences.

Le tableau 2 donne un exemple précis de l'exposé d'une compétence. Ceci donne un aperçu représentatif de la structure du référentiel. Chacune des compétences professionnelles liées à l'exercice de notre profession sont décrites de cette façon. On comprendra en quoi un tel outil pourra servir de référence pour

TABLEAU 2 : EXEMPLE D'EXPOSÉ D'UNE COMPÉTENCE

1 ^{er} domaine de compétences	La conduite d'un processus d'évaluation et d'intervention en psychologie
Compétence 1.1	Être capable d'évaluer l'état psychologique d'une personne, ou encore une situation vécue par une personne, un groupe de personnes, une population cible ou une organisation qui requiert une expertise en psychologie.
Action 1.1.1	Cerner les attentes du client et y donner suite
1 ^{re} unité d'action	Analyser la demande de service ou les motifs de la consultation
Critères de démonstration de la maîtrise de la compétence	
<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence et efficacité des moyens pris pour repérer les attentes du client et les éléments de la situation en cause; • Pertinence et exhaustivité des données et des renseignements réunis pour faire l'analyse de la situation dans les circonstances; • Prise en considération des critères établis dans le milieu pour faire l'analyse de la situation; • Prise en considération des questions, des préoccupations et des contraintes du client; • Justesse de la représentation des attentes du client; • Justesse de la compréhension des éléments de la situation en cause; • Prise en considération de ses propres compétences et des limites de celles-ci; • Prise en considération de la disponibilité des ressources; • Justesse des conclusions établies au regard de la situation et des suites à y donner, dont la nécessité de diriger le client vers d'autres ressources. 	



L'INTERACTION ENTRE LE CORPS ET L'ESPRIT VOUS INTÉRESSE ?

Contactez-nous pour établir votre propre pratique personnalisée de yoga **au moins 6 mois** avant la formation!

FORMATION DE PROFESSEUR DE YOGA Tradition de T. Krishnamacharaya

Formatrice principale : Annette Kerckhoff, PhD, yoga thérapeute

Début : octobre 2012 / **Durée :** 500 heures sur 2 ans

 Certification KHYF & FFY

Centre de
Yoga Québec

1355, 3^e Avenue
Vieux-Limoilou (Québec)
418 525-YOGA (418 525-9642)
WWW.YOGA-QUEBEC.NET

mesurer la compétence des candidats au permis de pratique, notamment en raison du fait que chaque énoncé de compétence est systématiquement accompagné des critères de démonstration de la maîtrise de la compétence.

_UNE BASE SOLIDE POUR DÉVELOPPER PLUSIEURS OUTILS

L'ensemble de l'œuvre dépasse largement la description sommaire que nous venons de faire. Nous espérons vous avoir suffisamment intéressés à la chose pour que vous consultiez le référentiel dans sa version complète. Celui-ci est disponible dans le site Web de l'Ordre au www.ordrepsy.qc.ca. Au moment d'écrire ces lignes, l'équipe de l'Ordre est à préparer avec le consultant les outils d'évaluation des compétences qui serviront au comité d'équivalence pour l'étude des dossiers de candidats formés à l'étranger. D'autres outils pourront aussi être développés, par exemple, une grille d'évaluation des stages de formation qui sont imposés aux candidats formés à l'extérieur du pays. Récemment, le comité d'inspection professionnelle a décidé de s'inspirer du

référentiel pour compléter l'exercice de mise à jour du formulaire d'inspection. D'autres applications pourraient éventuellement être envisageables, notamment dans le cadre de la formation initiale et de la formation continue.

_Notes

- 1 Ce document est disponible dans le site Web de l'Ordre au www.ordrepsy.qc.ca.
- 2 Précisons que le modèle des quatre compétences diffère du modèle de formation initiale fondée sur sept domaines de compétences que l'on retrouve dans le *Manuel d'agrément* de l'Ordre et qui sert à l'agrément des programmes universitaires de formation donnant accès au permis de l'Ordre. Le cadre conceptuel et le modèle proposés pour l'élaboration du référentiel sont donc différents de ceux ayant mené à l'élaboration du *Manuel d'agrément*. Malgré cela, le référentiel trouve son écho et sa cohérence externe avec le modèle des sept compétences prévu au *Manuel d'agrément*. La finalité du référentiel étant de décrire de façon précise et opérationnelle l'exercice de la profession, et ce, dans le but de fournir une base pour évaluer la compétence professionnelle, le modèle proposé par le consultant s'est avéré un choix incontournable pour atteindre cet objectif.

Assemblée générale annuelle de l'Ordre des psychologues du Québec

AVIS DE CONVOCATION

L'assemblée générale des membres se tiendra le 24 novembre 2011, à compter de 16 h 30, à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie (3535, rue Saint-Denis, Montréal) situé à deux pas du métro Sherbrooke. Un stationnement est disponible par l'entrée sur la rue des Malines pour 19 \$ par jour.

_ORDRE DU JOUR

- 1_ Ouverture de l'assemblée
- 2_ Présentation de l'ordre du jour
- 3_ Adoption du procès-verbal de l'AGA 2010
- 4_ Dépôt du rapport de l'élection 2011
- 5_ Présentation du XXXV^e conseil d'administration et du XXXVI^e comité exécutif pour l'exercice 2011-2012
- 6_ Rapport de la présidente
- 7_ Présentation des états financiers 2010-2011
- 8_ Nomination des vérificateurs comptables
- 9_ Questions et recommandations de l'assemblée au conseil d'administration
- 10_ Levée de l'assemblée



ORDRE DES
PSYCHOLOGUES
DU QUÉBEC

Un cocktail amical, présenté par La Capitale Assurances générales, suivra l'assemblée générale. Vous êtes cordialement invités à demeurer sur place pour profiter de ce moment de rencontre entre psychologues.